

Orientations budgétaires – Exercice 2027

Séance plénière des 6 et 7 octobre 2026

Le CESER souligne la capacité d'adaptation de la Région face à tous les bouleversements intervenus en cours d'exercice 2026 (incendies, choc inflationniste, remontée des taux d'intérêt, désengagement de l'État...).

Il partage l'importance accordée à la consolidation des ratios financiers et à la soutenabilité budgétaire dans un contexte dégradé et incertain. La reconstitution de marges de manœuvre est d'autant plus nécessaire que la Région anticipe une faible évolution de ses recettes à court et à long terme, ainsi qu'une augmentation des contraintes budgétaires imposées par l'État.

La trajectoire pluriannuelle présentée dans les orientations budgétaires (OB) 2027 est plus ambitieuse que celle des OB 2026. Elle se traduit notamment par une reconstitution de l'épargne brute et une réduction de la durée de désendettement plus rapides que ce qui était prévu à la fin de l'exercice précédent.

Le CESER prend acte du recalibrage des dépenses de fonctionnement et d'investissement qui définit la préparation du budget pour 2027. La maîtrise des dépenses conditionne la soutenabilité de la trajectoire budgétaire présentée. Les arbitrages budgétaires devront concilier une plus grande sélectivité et modulation des aides avec une continuité de service public et la garantie d'un effet de levier suffisant de l'investissement public régional.

Toutefois, le CESER s'interroge sur les critères de sélection et les modalités de mise en œuvre de ces arbitrages budgétaires. Une vigilance particulière sera accordée à l'impact de ces choix pour l'ensemble des acteurs du territoire.

- Le CESER appelle à ce que ce recentrage sur les compétences essentielles de la Région préserve les territoires et les publics les plus fragiles. La mise en œuvre des choix opérés par le Conseil régional doit tenir compte des vulnérabilités du territoire néo-aquitain et du tissu d'acteurs qui le composent.*
- Il encourage à approfondir le recours aux éco-socio-conditionnalités (ESC) et à renforcer leur niveau d'exigence face à l'ensemble des contraintes qui s'imposent à la Région.*
- Dans son avis sur le budget primitif (BP) 2027, le CESER veillera à ce que les arbitrages budgétaires n'entament pas la continuité et la qualité de service public régional. Il portera également une attention à la prise en compte des transitions (écologique, énergétique, démographique) dans les choix opérés par le Conseil régional. Face à l'urgence climatique, la soutenabilité de l'action régionale repose en effet sur l'adaptation et l'anticipation des risques conformément à la feuille de route Néo Terra 2.*

I – Une faible évolution des ressources régionales dans un contexte incertain

L'élaboration du budget devra intégrer les conséquences nationales d'une croissance faible dans un contexte d'endettement élevé et d'incertitude internationale forte. Les hypothèses retenues par les orientations budgétaires (OB) 2027 tiennent compte de la dégradation du contexte économique et des finances publiques, ainsi que d'une remontée des taux d'intérêt (passage du taux français à 10 ans de 3,22 % en février à 4,55 % en septembre 2026). Les tensions inflationnistes résultant du conflit au Moyen-Orient risquent d'éroder à nouveau les marges de manœuvre de la collectivité, via une hausse des dépenses de fonctionnement et une baisse de la ressource taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), directement affectée par la baisse de consommation de carburant.

La Région anticipe un faible dynamisme de l'évolution de ses ressources à court et à long terme, et l'augmentation des contraintes budgétaires imposées par l'Etat. Les hypothèses retenues pour 2027 portent notamment sur un gel des deux fractions de TVA, une reconduction du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales (DILICO) pour la troisième année consécutive, la suppression de certaines dotations et la poursuite du désengagement de l'Etat sur l'apprentissage et la formation professionnelle. La collectivité pourra partiellement compter sur le Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR) mis en place au 1^{er} janvier 2026, bien que ce levier soit destiné à financer l'offre de transport et donne lieu à péréquation locale.

Alors même que certains de leurs financements sont à nouveau remis en cause, les collectivités sont d'ores et déjà appelées à contribuer à nouveau au redressement des finances publiques en 2027. L'effort demandé serait de 5,4 milliards d'euros selon le gouvernement et de 7 milliards selon le Comité des Finances Locales (CFL) qui intègre la hausse des cotisations CNRACL. Sur les 54 milliards d'économies envisagées, la contribution des collectivités représenterait environ 10 à 12 % de l'effort total. Les premiers éléments connus du Projet de loi de finances (PLF) 2027 évoquent une maîtrise des dépenses d'investissement et une progression des dépenses de fonctionnement limitée à l'inflation (1,8 %, la Région ciblant elle 1,5 %).

Le désengagement massif de l'État en cours d'exercice sur le volet régional de l'apprentissage et la formation professionnelle des demandeurs d'emploi via le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) appelle à la vigilance quant aux cofinancements des politiques publiques régionales. Les incertitudes sur la gestion des fonds européens ont été levées en juin, le Premier ministre ayant confirmé que les Régions resteraient autorité de gestion de la politique de cohésion. 2027 sera une année charnière pour la programmation européenne, permettant de conforter la programmation 2021-2027 et de préparer celle de 2028-2034.

Dans sa contribution « Financer l'action régionale » publiée en juin 2026, le CESER déplore que l'importance des financements d'origine extrarégionale dans les ressources de la collectivité l'expose aux évolutions macroéconomiques ainsi qu'aux décisions nationales et européennes.

Le découplage accru entre la dynamique des recettes, peu pilotables, et les réalités territoriales contraignent d'autant plus les marges de manœuvre de la Région. Sa dépendance aux financements externes et à l'emprunt compromet sa capacité effective de décision. Dans ce contexte incertain, un suivi rigoureux de l'adéquation entre les ressources disponibles et le niveau d'intervention s'impose.

II – Une trajectoire de préservation des équilibres financiers dans un contexte dégradé

La projection pluriannuelle à l'horizon 2030 dresse une trajectoire ambitieuse de rééquilibrage permettant de se créer des marges de manœuvre dans un cadre contraint et difficilement prévisible. Le CESER prend acte de la construction d'une trajectoire budgétaire reposant sur un chiffrage réel en crédits de paiement (CP) nécessaires à l'apurement du stock d'engagement déjà votés (fonctionnement et investissement). Cette stratégie constitue un préalable à la préservation des marges de manœuvre budgétaires pour les exercices futurs.

Dans la continuité des efforts fournis lors des précédents exercices, la soutenabilité des finances nécessitera, selon le Conseil régional, une maîtrise de l'endettement et la reconstitution progressive d'une épargne brute et nette suffisantes pour préserver la capacité d'autofinancement. Toutefois, pour le CESER, cette dynamique reste conditionnée à plusieurs incertitudes majeures : la hausse des charges d'intérêts, la

dépendance à l'emprunt dans un contexte de fragilisation continue des recettes régionales, ou encore la dépendance aux hypothèses macro-économiques (inflation, fiscalité transférée, impacts du changement climatique...). La fluctuation des choix d'intervention des fonds européens fragilise également la lisibilité et la sécurisation des recettes d'investissement.

	Compte Administratif 2025	Compte Administratif estimé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029	Compte Administratif simulé 2030
Recettes de fonctionnement	2 588,4	2 631,6	2 591,3	2 527,2	2 537,0	2 590,2
Dépenses de fonctionnement	2 212,0	2 245,5	2 149,5	2 062,0	2 048,2	2 075,4
<i>Dont charges d'intérêts</i>	75,3	78,0	79,1	85,8	89,8	93,1
Épargne brute	376,4	386,2	441,8	465,2	488,8	514,8
Taux d'épargne brute	14,5%	14,7%	17,0%	18,4%	19,3%	19,9%
Remboursement contractuel du capital de la dette	177,4	201,0	193,3	205,5	216,9	213,1
Épargne nette	199,0	185,2	248,4	259,7	271,9	301,8
Recettes propres d'investissement	417,2	413,4	322,9	326,9	309,4	211,9
Dépenses d'investissement hors dette	855,6	836,1	845,2	842,7	822,0	773,6
<i>Dont dépenses propres Région</i>	<i>802,8</i>	<i>792,5</i>	<i>750,0</i>	<i>720,0</i>	<i>710,0</i>	<i>710,0</i>
<i>Dont fonds européens</i>	<i>52,8</i>	<i>43,7</i>	<i>95,2</i>	<i>122,7</i>	<i>112,0</i>	<i>63,6</i>
Remboursements préfinancements européens	0,0	37,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Part des dépenses d'investissement	28%	27%	28%	29%	29%	27%
Besoin d'emprunt	-239,3	-274,8	-273,8	-256,1	-240,7	-259,9
Nouveaux emprunts	280,0	205,0	294,8	256,1	240,7	259,9
Encours de dette	3 448,6	3 453	3 554	3 605	3 628	3 675
Capacité de désendettement	9,2	8,9	8,0	7,7	7,4	7,1

Figure 1 : Projection pluriannuelle du conseil régional

Une trajectoire d'épargne en redressement significatif

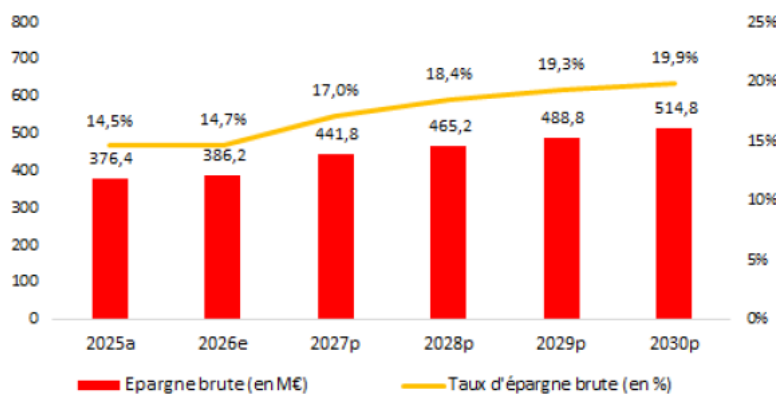


Figure 2 : Trajectoire d'évolution de l'épargne brute

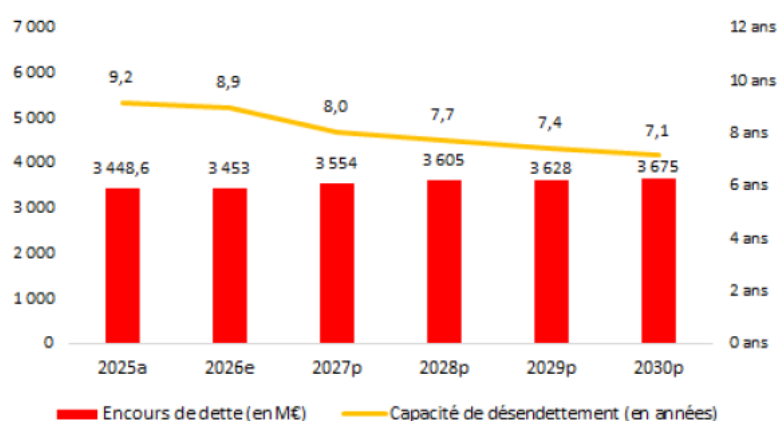
Les projections suggèrent que le taux d'épargne brute pourrait se situer à 14,7% en 2026. Ce taux est légèrement inférieur au seuil des 15% que les experts, dont la DGFIP, préconisent pour garantir la soutenabilité financière de la Région Nouvelle-Aquitaine, compte-tenu de son niveau d'endettement. L'objectif de la Région est de faire passer le taux d'épargne brute de 14,7% fin 2026 à 19,9% fin 2030. L'effort le plus prononcé se ferait entre 2026 et 2027, avec une amélioration de 2,3 points de pourcentage du taux d'épargne brute (passant de 14,7 à 17 %) et une hausse de 55,6 M€ de l'épargne brute (passant de 386,2 M€ à 441,8 M€). Celle-ci continuerait d'augmenter de manière progressive entre 2027 et 2030, pour s'établir à 514,8 M€.

Selon le CESER, cette trajectoire repose toutefois sur une hypothèse de baisse ambitieuse des dépenses de fonctionnement, directement affectées par le contexte inflationniste et les hausses de taux d'intérêt. Une vigilance particulière sera portée à l'évolution des dépenses de fonctionnement et à son impact sur les

différents piliers au moment de l'examen du budget primitif. Il appartiendra au CESER d'analyser le suivi pluriannuel de l'impact des nécessités de gestion sur les politiques publiques.

L'épargne nette (épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette) suivrait la même tendance, avec une hausse prononcée de 63,2 M€ entre 2026 et 2027, passant de 185,2 M€ à 248,4 M€. Elle progresserait ensuite de manière linéaire jusqu'en 2030 pour atteindre 301,8 M€. La croissance de l'épargne nette permettra mécaniquement d'accroître l'autofinancement des investissements et de maîtriser en conséquence la demande d'emprunts nouveaux. Cependant, celle-ci dépend directement du respect de la trajectoire d'amortissement de la dette et de la stabilité des charges d'intérêts, lesquelles sont déjà en hausse.

Maîtriser la dette via une réduction du recours à l'emprunt et de la durée de désendettement



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Figure 3 : Trajectoire d'évolution de l'endettement

La stratégie de la Région consiste à améliorer la capacité de désendettement et à plafonner le taux d'endettement sur la période. Malgré l'impact des mesures gouvernementales en cours d'exercice 2026, l'emprunt d'équilibre serait ramené à 205 M€ en 2026, soit une baisse de 75M€ par rapport à 2025. Le besoin d'emprunt augmenterait en 2027, avant de se stabiliser sur le reste de la période. L'évolution de l'épargne brute et la maîtrise de l'endettement permettront de réduire significativement la durée de désendettement de la Région, passant de 8,9 années en 2026 à 7,1 années en 2030.

Le CESER relève l'accélération de la stratégie de réduction de l'endettement opérée par la collectivité. Si les OB 2026 projetaient une durée de désendettement de 8,1 ans au compte administratif (CA) simulé 2029, les OB 2027 actualisent cette donnée à 7,4 années. À titre de comparaison, la durée de désendettement moyenne des régions en France est de 6,1 années en 2025 (Cour des comptes, juillet 2026).

Cependant, pour le CESER, cette stratégie de désendettement intervient dans un contexte d'incertitudes fortes susceptibles de l'affecter. L'atonie et la fragilisation des recettes régionales risquent de ne pas s'améliorer, compromettant la capacité d'autofinancement. L'importante remontée des taux (passage du taux français à 10 ans de 3,22% en février à 4,55% en septembre 2026) et les incertitudes qui y sont liées compromettent également la soutenabilité de la dette régionale.

L'objectif affiché est de financer la moitié des nouveaux emprunts via le marché obligataire notamment via les obligations vertes, en complément du financement bancaire et des financements des prêteurs institutionnels (Banque des territoires, banque européenne d'investissement). Dans ce contexte de marché dégradé par la hausse des taux opérés en 2026, le CESER salue la mise en place d'une stratégie diversifiée de recherches de financements compétitifs par l'emprunt.

Un recalibrage des dépenses devenu nécessaire

Les orientations budgétaires 2027 font état de la stratégie d'adaptation qu'entend mener la Région pour concilier ses ambitions avec les contraintes qui s'imposent à elle. En conséquence, la construction du budget 2027 tiendra compte de la hiérarchie suivante :

- honorer les engagements déjà pris et financer les dépenses incontournables ;
- préserver les compétences fondamentales et les investissements prioritaires ;
- ajuster les dispositifs et les nouveaux engagements aux ressources effectivement disponibles.

I – La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement (en M€)

	Compte Administratif 2025	Compte Administratif estimé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029	Compte Administratif simulé 2030
Dépenses de fonctionnement	2 212,0	2 245,5	2 149,5	2 062,0	2 048,2	2 075,4
<i>Dont Pacte (Supplément et Plan Jeunes)</i>	<i>99,3</i>	<i>82,6</i>	<i>40,0</i>	<i>15,7</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dont Ségur de la Santé</i>	<i>22,8</i>	<i>22,7</i>	<i>13,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dont DILICO</i>	<i>26,1</i>	<i>32,6</i>	<i>42,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
<i>Dont fonds européens</i>	<i>58,4</i>	<i>34,9</i>	<i>53,4</i>	<i>42,6</i>	<i>54,6</i>	<i>47,9</i>
<i>Dont charges d'intérêts</i>	<i>75,3</i>	<i>78,0</i>	<i>79,1</i>	<i>85,8</i>	<i>89,8</i>	<i>93,1</i>
<i>Dont ressources humaines</i>	<i>435,9</i>	<i>444,6</i>	<i>453,5</i>	<i>462,6</i>	<i>466,3</i>	<i>470,0</i>

Les dépenses de fonctionnement progresseraient de +1,5% en 2026 (+1,2% hors DILICO).

Le Conseil régional envisage de mobiliser plusieurs leviers pour contenir la dépense d'intervention : recentrer l'action de la Région sur les compétences essentielles ou encore renforcer la modulation des aides et soutiens en fonction de la situation financière du demandeur. La Région étudie également des possibilités de rationalisation des partenariats, et engagements externes auxquels elle participe. Au sein de la collectivité, il est prévu de maîtriser les dépenses de personnel via le développement d'une politique de mobilité interne et la limitation du recours à l'ingénierie externe.

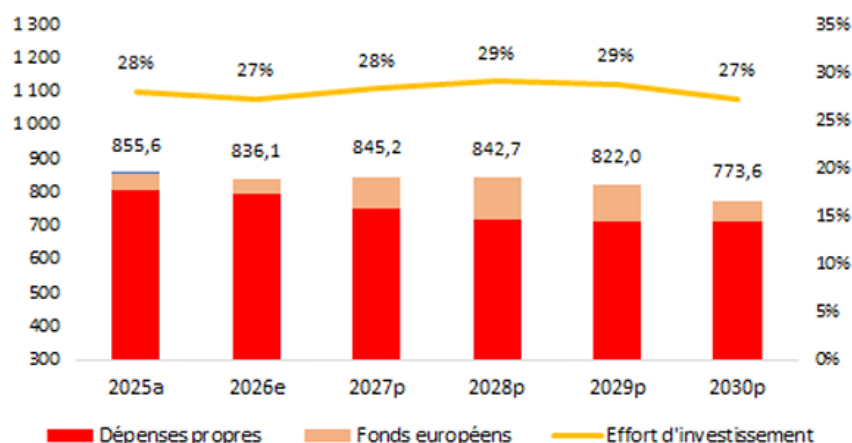
Toutefois, cette maîtrise durable des dépenses de fonctionnement constitue un pari exigeant dans un contexte inflationniste et de forte tension sur les charges obligatoires (coût de l'énergie, hausse des cotisations CNRACL, hausse des charges d'intérêt...).

Le CESER s'interroge également sur les conséquences du nouveau pilotage des dépenses de personnel, de son impact sur les agents, sur les transferts interservices et la qualité de service rendu au public.

II - Le recalibrage des dépenses d'investissement

Trajectoire des dépenses d'investissement par périmètre (en M€)

	Compte Administratif 2025	Compte Administratif estimé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029	Compte Administratif simulé 2030
Dépenses d'investissement hors dette	855,6	836,1	845,2	842,7	822,0	773,6
<i>Dont dépenses propres Région</i>	<i>802,8</i>	<i>792,5</i>	<i>750,0</i>	<i>720,0</i>	<i>710,0</i>	<i>710,0</i>
<i>Dont fonds européens</i>	<i>52,8</i>	<i>43,7</i>	<i>95,2</i>	<i>122,7</i>	<i>112,0</i>	<i>63,6</i>



Note : a = CA voté ; e = CA estimé ; p = CA prévisionnel

Figure 4 : Trajectoire d'évolution de l'investissement (hors remboursement de dette)

La trajectoire d'investissement envisagée doit permettre de faire face aux engagements incontournables et de continuer de porter des projets de manière plus sélective et conditionnée aux capacités financières des porteurs de projet. La projection pluriannuelle d'investissement rend compte d'une baisse progressive jusqu'en 2030 de l'investissement porté par la Région hors remboursement de la dette et hors fonds européens. Le montant annuel moyen d'investissement envisagé est de 820,9 M€ sur 2027-2030, contre 836 M€ en 2026.

Le CESER note une accélération de cette stratégie par rapport aux prévisions pluriannuelles des OB 2026. À titre indicatif, les OB 2026 projetaient des dépenses d'investissement hors dette de 959,8 M€ au CA simulé 2029. Les OB 2027 actualisent cette donnée à 822 M€, concomitamment à une baisse des projections d'emprunt.

Malgré toutes les contraintes qui s'imposent à la Région, celle-ci fait de l'investissement une absolue nécessité. De manière générale, la Région assume de ne pas pouvoir palier le retrait des autres acteurs publics et entend adapter le niveau d'intervention proposé aux capacités dont elle dispose. Le CESER comprend ce positionnement dans le contexte budgétaire et financier actuel.

Cependant, il tient à rappeler l'importance de l'investissement local qui représente 58 % de l'investissement public total (Cour des comptes, juillet 2026). Une attention particulière méritera d'être portée sur les critères de sélection des projets et politiques publiques qui seront jugés prioritaires. De même, le CESER veillera à étudier l'impact réel de ces baisses de dépense sur la continuité et la qualité de service public rendu, ainsi que l'impact sur les bénéficiaires et partenaires des dispositifs régionaux.

III- Clarifier et objectiver les critères de recentrage des dépenses régionales

- Plusieurs inquiétudes émergent face aux incertitudes liées au recalibrage des dépenses

Éducation, formation, emploi

- Clarifier et objectiver les critères de priorisation des publics vulnérables

Le CESER recommande que la Région explicite des critères de vulnérabilité clairs et transparents pour les bénéficiaires de la formation professionnelle (âge, niveau de qualification, éloignement de l'emploi, mobilité, etc.), tout en veillant à ne pas enfermer les publics dans des catégories trop rigides susceptibles d'exclure des situations de fragilité comparables. Si le principe d'un ciblage des publics prioritaires recueille un large soutien, sa mise en œuvre doit conserver une souplesse suffisante pour prendre en compte la diversité des parcours.

Enfin, le CESER considère que l'enjeu ne réside pas uniquement dans l'augmentation du nombre de bénéficiaires identifiés comme fragiles, mais également dans la garantie de conditions matérielles leur permettant de suivre leur formation dans des conditions dignes. À ce titre, une attention particulière doit être portée au niveau de rémunération et aux aides mobilisables afin de sécuriser les parcours de formation et de lever les freins économiques susceptibles de compromettre leur réussite.

- Recentrer et clarifier les critères d'aide à la formation des salariés

Le CESER recommande d'objectiver les critères financiers conditionnant l'octroi de subventions régionales aux entreprises, notamment en fonction de la situation financière des entreprises.

Développement des territoires et mobilités

Les OB 2027 confirment la volonté du Conseil régional de continuer à s'engager dans le développement des mobilités en tant que « compétence centrale ». Le CESER sera attentif à la manière dont ces objectifs se traduiront sur les inscriptions au budget primitif 2027, qui détermineront *in fine* le niveau d'ambition en faveur des mobilités.

Maintenir et développer le réseau régional de transport répond en effet à la fois à un enjeu de décarbonation des mobilités, secteur qui peine à réduire ses émissions de gaz à effet de serre, et un enjeu d'accès de toutes et tous à une solution de déplacement : la mobilité conditionne l'accès aux études et à la formation, à l'emploi, aux soins, à une vie sociale, culturelle et sportive. Cette dimension est particulièrement forte dans les territoires ruraux de Nouvelle-Aquitaine : au-delà de son rôle d'Autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régionale, la Région doit aussi continuer à développer son rôle de chef de file des mobilités, ainsi que d'AOM locale qu'elle exerce dans de nombreux territoires. Le CESER renvoie plus largement aux réflexions et préconisations portées dans son rapport consacré, en mars 2026, à *La mobilité en milieu rural – Des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine* »¹.

Ces orientations s'inscrivent dans un contexte d'ouverture progressive à la concurrence des transports ferroviaires. La mise en place de l'ouverture à la concurrence des TER induit des coûts supplémentaires pour la Région (technicentres à mettre à disposition dans chacun des lots, moindres économies d'échelles sur l'acquisition du matériel roulant²). Des craintes sont également exprimées sur l'impact de l'ouverture à la concurrence sur le modèle économique de la SNCF : elle pourrait notamment impacter négativement le fonds de concours par lequel SNCF Voyage participe au financement du réseau.

Économie régionale

Le CESER salue en particulier les efforts réalisés pour la réindustrialisation du territoire, qui se caractérise par une augmentation de l'emploi industriel de 6,5% entre 2014 et 2024, contre 2,6 % en France (rapport d'orientations budgétaires 2027, p. 82). Pour se rassurer sur les efforts futurs qui permettront la continuité de cette évolution positive, et pour mieux percevoir les ambitions pour la politique de développement économique en 2027, le CESER souhaiterait connaître la part de l'effort demandé à ce volet de l'action régionale. En effet, si le CESER soutient et partage les objectifs régionaux de soutenabilité du budget, il alerte sur le fait que la politique de développement économique ne doit cependant pas être une variable d'ajustement dans un budget contraint.

- **Une vigilance sur les modalités de déploiement des mesures budgétaires**

De manière générale, le CESER alerte sur les modalités de mise en œuvre d'un tel choix budgétaire

¹ Le rapport, sa synthèse et une vidéo de présentation peuvent être téléchargés sur le [site](#) du CESER.

² Problématique en réponse à laquelle les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine ont constitué une Société publique locale (SPIIT) en charge de l'acquisition et de la maintenance lourde du parc TER. Celle-ci s'est élargie récemment avec l'entrée de la Région Centre Val de Loire.

qui conduirait à une fragilisation, déjà perceptible, de tout un tissu d'acteurs qui participent, par leur activité, à l'animation et au développement de territoires parfois vulnérables d'un point de vue socioéconomique. Le risque serait en outre de contribuer à la dévitalisation de certains territoires et de nuire à un principe d'équité territoriale, objectif pourtant central de la politique régionale.

- **Encourager le recours aux éco-socio-conditionnalités (ESC)**

Le CESER apprécie la volonté de renforcer la conditionnalité des aides régionales et réitère son attachement à ce principe. Il note que la démarche de soutenabilité engagée par le Conseil régional comporte des opportunités d'investissement qui doivent irriguer la dimension des aides économiques (décarbonation, traitement des déchets, adaptation au changement climatique...).

Les éco-socio-conditionnalités (ESC), qui permettent de conditionner l'obtention d'une subvention à un certain nombre d'exigences en matière sociale et environnementale, doivent en effet devenir la règle et non une variable d'ajustement, afin d'assurer la soutenabilité des financements octroyés par la Région. Le CESER suggère plus largement de poursuivre en l'intensifiant le travail entamé sur le niveau d'exigence en matière d'éco-socio-conditionnalités en lien avec la feuille de route Néo Terra 2, incluant ses volets sociaux, sanitaires ou d'ancrage territorial.

IV- Le risque du recentrage des dépenses régionales guidé par le degré de compétence

- **L'inquiétude sur le devenir des politiques régionales relevant des compétences dites partagées**

L'annonce par le Conseil régional d'un recentrage de son action sur ses compétences essentielles sous-tend une réduction des dépenses qui affecterait préférentiellement des domaines de compétences partagées avec d'autres échelons de l'action publique. Il convient d'en mesurer les conséquences, d'autant que ce même raisonnement est porté par les autres collectivités territoriales soumises à un traitement comparable de la part de l'État. De nombreuses associations (culture, formation) et structures de l'ESS en subissent déjà les conséquences sociales directes (emplois) et indirectes (bénéficiaires dont personnes socialement vulnérables).

- **La remise en cause des lignes de desserte fine du territoire néo-aquitain**

En matière de mobilité, le CESER porte une attention particulière à la régénération du réseau ferroviaire, que des décennies de sous-investissement ont conduit à dégrader fortement³. Il comprend le choix de la Région de ne plus se substituer à l'Etat pour financer « un réseau qui ne relève pas de son patrimoine » dans le contexte budgétaire qui est le sien, même s'il note malgré tout le maintien de l'engagement régional sur certaines opérations structurantes de caractère national. Le CESER réitère sa position : il est de la responsabilité de l'Etat, propriétaire de l'infrastructure, de donner à SNCF Réseau les moyens nécessaires à sa régénération, à sa modernisation et à son développement.

C'est sur l'avenir des lignes de desserte fines du territoire, particulièrement nombreuses en Nouvelle-Aquitaine, que l'inquiétude est la plus forte. Si elles peuvent apparaître secondaires à l'échelle nationale, ces lignes sont réellement structurantes à l'échelle régionale. Plusieurs d'entre elles sont, en tout ou partie, déjà fermées ; d'autres, parmi celles qui irriguent les territoires les moins denses et parfois les moins dynamiques, sont menacées, au détriment des populations, de la vie économique et sociale locale, des enjeux du report modal... Et une fois fermée, une ligne est difficile à rouvrir, avec des coûts plus importants que ceux qui auraient été exposés pour éviter la fermeture.

Le CESER regrette que le projet de contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau renvoie le financement des investissements sur les lignes de desserte fine du territoire aux Contrats de Plan État-Région (CPER). Le CESER s'inquiète du devenir de ces lignes si ce *statu quo* devait perdurer, compte tenu des limites de ce mode de financement et de la décision du Conseil régional de ne plus se substituer à l'État.

³ Voir plus largement l'[Expression](#) du CESER sur le projet de contrat de performance entre l'Etat et SNCF Réseau 2024-2033 adoptée en juin 2026.

Dans l'attente de clarification sur le financement des lignes de desserte fine, l'enjeu majeur devrait être de ne pas obérer l'avenir : la Région pourrait ainsi prévoir une exception à sa position de principe, en finançant, dans l'attente de travaux d'opérations plus structurantes, des travaux d'urgence permettant d'éviter la fermeture des lignes menacées. La possibilité évoquée lors de l'échange avec les cinq commissions, d'une substitution routière n'est pour le CESER qu'un pis-aller, davantage qu'une réelle solution à la hauteur des enjeux.

- **La remise en cause du maillage territorial de l'offre de formation**

Le CESER appelle à une vigilance particulière quant à la préservation des formations à faibles effectifs ainsi que des filières sanitaires et sociales. Il recommande de mobiliser de manière systématique les cofinancements européens afin de sécuriser le maintien d'une offre de formation de proximité et de préserver le maillage territorial. Toutefois, la question de la pérennité de ces financements, au-delà de la mobilisation ponctuelle de fonds européens, demeure entière et nécessite d'être anticipée.

Le CESER salue la démarche inédite engagée par la Région, seule en France à avoir mobilisé le FSE pour sauvegarder environ 80 % du maillage territorial des formations sanitaires et sociales menacées par le désengagement de l'État. Il recommande d'engager une démarche de simplification de la mobilisation du Fonds social européen, aujourd'hui freinée par la complexité administrative et les contraintes de trésorerie qu'elle impose aux organismes de formation. Le sous-emploi de ces fonds européens est apparu comme un paradoxe au regard des tensions budgétaires régionales constantes. Il rappelle cependant que la mobilisation de fonds européens ne peut constituer qu'une réponse conjoncturelle face à une fragilisation structurelle des financements.

V- Assurer une continuité du service public et anticiper les transitions à venir

- **En matière de formation**

- Expérimenter des socles de compétences transversales

Le CESER encourage la construction, en lien avec les branches professionnelles, de blocs de compétences communs à plusieurs métiers. Cette approche permettrait de développer des parcours de formation plus courts, plus modulables et mieux articulés avec l'alternance, en s'appuyant notamment sur un socle de savoir-être favorisant l'adaptabilité des apprenants. Cette démarche ne pourra toutefois être pertinente qu'à la condition que chaque bloc de compétences demeure intégré à un parcours de qualification sécurisé, garantissant la reconnaissance et la valorisation des acquis.

- Assurer le suivi du devenir des stagiaires après la formation

Le CESER préconise que la Région structure un suivi systématique de l'insertion professionnelle réelle des stagiaires après leur sortie de formation (nature du contrat, adéquation avec le métier visé), au-delà du seul indicateur de retour à l'emploi. Le CESER estime qu'une formation menée à son terme sans débouché identifié sur le long terme constitue un investissement public insuffisamment valorisé.

- Anticiper dès à présent la contractualisation 2028 avec les organismes de formation

Le CESER appelle la Région à associer le CESER en amont du lancement de la commande publique prévue au printemps 2027, qui déterminera l'offre de formation disponible pour les demandeurs d'emploi dès janvier 2028.

- Une projection des besoins en formation liés à l'évolution démographique

Le CESER souhaite savoir comment la baisse annoncée du nombre de jeunes, attendue dans près de 88 % des intercommunalités de la région dans les prochaines décennies, sera concrètement intégrée à la planification de l'offre de formation et à la carte des formations professionnelles. Le rapport d'OB ne tire pas suffisamment aujourd'hui les conséquences de ces projections démographiques sur les effectifs lycéens et sur le nombre de places de formation à programmer dans les années à venir.

- **En matière de transition écologique**

Ce recalibrage des dépenses intervient alors même que les pouvoirs publics doivent répondre au défi du dérèglement climatique, dont l'année 2026 a déjà apporté une très inquiétante illustration. Les impacts sur

les écosystèmes, sur l'économie (agriculture, forêt mais aussi tourisme, services et autres activités productives) mais aussi sur la santé restent encore à évaluer et le CESER apportera à ce propos sa contribution à la réflexion collective.

Comme le souligne le Conseil régional, le coût de l'impréparation est plus impactant que le coût de la prévention. À ce titre, le CESER salue l'engagement de la Région en faveur du maintien d'un niveau suffisant d'investissement qui constitue un levier fondamental de la lutte contre le changement climatique. Le récent rapport du Haut conseil pour le climat⁴, indique d'une part que l'adaptation préventive permet d'éviter les coûts futurs liés aux chocs climatiques et, d'autre part, que les politiques d'atténuation visant la réduction de la dépendance aux énergies fossiles importées, protègent l'économie française des conséquences économiques des chocs géopolitiques. La priorité donnée à l'eau dans les orientations politiques est une bonne chose notamment via la poursuite du programme Re-sources visant la reconquête de la qualité de l'eau potable. Enfin, le CESER aurait apprécié avoir davantage de précisions sur les actions mentionnées, en particulier en ce qui concerne la volonté affichée d'amélioration de l'efficacité des réseaux de transport d'eau potable.

Le CESER insiste sur la nécessité de réaliser des investissements massifs afin de maintenir l'habitabilité du territoire et de permettre une transition vers des modèles économiques plus robustes face à un dérèglement dont les effets seront très probablement amenés à s'inscrire dans la durée. Une attention particulière sera portée à l'impact des mesures financées en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Il attire l'attention sur la nécessité de renforcer, dans les orientations budgétaires et plus largement dans la stratégie régionale, l'enjeu de la prévention et de l'adaptation aux risques climatiques et naturels. Penser autrement l'aménagement du territoire, adapter les infrastructures de transport, les lycées... s'imposent pour limiter les effets du changement climatique et les coûts – humains, économiques, environnementaux... - qui en résultent. C'est pourquoi le CESER invite le Conseil régional, en lien avec ses partenaires, à dresser une véritable cartographie des vulnérabilités des territoires, permettant de mieux penser les enjeux de demain.



Proposition de la Commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

2- « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Orientations budgétaires – Exercice 2027 »

141 votants

141 pour

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

⁴ Haut Conseil pour le climat, [Rapport annuel 2026 : Danger climatique : la France face à ses responsabilités](#), Paris, 2026.